Arrêté de promotion de M. Mulocheau à Bernay.

Numéro d'inventaire : 1999.04357

Auteur(s): Eure. Inspection académique

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Préfecture de l'Eure. (Evreux)

Date de création: 1928

Description: Feuille de papier bis.

Mesures: hauteur: 310 mm; largeur: 210 mm

Notes : Préfecture de l'Eure - Cabinet du préfet - Instruction Publique - Personnel - République française. / Le Préfet de l'Eure, Officier de la Légion d'Honneur arrête : Article 1 : Monsieur Mulocheau , Instituteur stagiaire à Bernay est titularisé en 6e classe, à dater du 1er janvier 1929. / Article 2 : M. l'Inspecteur d'Académie est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté. / Evreux, le 31 décembre 1928. Le Préfet : signé A. Zevort. / Pour ampliation, le Sous-Préfet délégué : Mainturin . / Un estampillage : Préfecture de l'Eure est apposé au bas de la

page. Au dos de la page un cachet de la poste mentionne : Bernay. Eure. 2.2.29.

Mots-clés: Gestion des personnels: recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire Nom de la commune : Évreux Nom du département : Eure

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1 **Lieux** : Eure, Évreux

1/2

PREFECTURE DE L'EURE Cabinet du Préfet Instruction Publique Personnel

REFUBLIQUE FRANÇAISE madernes versitoire care

IE PREFET DE L'EURE, OFFICIER DE LA LUGION D'HONNEUR,

Vu la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie;

Vu la loi du 30 octobre 1886;

Vu les lois des 19 juillet 1889, 25 juillet 1893, 19 janvier 1924, 17 avril 1924, 13 juillet 1927, 9 décembre 1927, 19 et 27 mars 1928;

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Enseignement primaire de l'Aure, en date du 20 décembre 1928,

ARRUTE:

ARTICIS EBENIER - M MULOCHEAU.

institut eur stagiairemecodesceck à Bernay, titularisé en est proximate 6 eme classe, à dater du ler janvier 1929.

ARTICIE 2.-M. l'Inspecteur d'Académie est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 31 Mécembre 1928.

In Préfet, Signé: A. ZEVORT.

Pour ampliation, Le Sous-Préfet délégué,

ainturier

2/2